

2. Une politique de traités commerciaux avec les pays étrangers comprenant entr'autres choses:
 - (a) Relation des préférences intrainpériales avec les concessions à des pays étrangers;
 - (b) Interprétation de la clause de la nation la plus favorisée particulièrement en ce qui regarde le développement de préférences régionales et les systèmes de contingentement d'importations.
3. Etude d'une base appropriée et des moyens devant conduire à une coopération économique intrainpériale, comprenant une revue des instruments déjà existants, un examen du rapport du Comité Economique Impérial sur la coopération industrielle, et la discussion des communications, des recherches et de la standardisation.

B. Etude des questions monétaires et financières—

Etude des relations existantes entre différentes devises et les étalons monétaires de l'Empire et de la désirabilité et de la possibilité de restaurer et de stabiliser le niveau général des prix et de stabiliser le change.

C. Négociation d'ententes commerciales.

TRAVAIL PRÉPARATOIRE.

Le gouvernement canadien avait le devoir non seulement de préparer les données économiques devant servir à la délégation canadienne à la Conférence, mais aussi de compiler sous une forme convenable les informations économiques générales pouvant être de quelque utilité aux délégations extérieures. C'est aussi à lui qu'il appartenait d'organiser le secrétariat de la Conférence et de fournir l'accommodation et toutes les autres facilités aux sessions d'affaires de la Conférence.

Le Premier Ministre créa un comité préparatoire général sous la surveillance d'un comité du Cabinet ayant pour mission de s'occuper des questions de détail dans la préparation et la coordination des activités des différents départements du gouvernement en tout ce qui regardait la conférence. Les sous-comités inter-départementaux suivants furent créés:

Un comité préparatoire du tarif, devant préparer des données complètes sur les tarifs, y compris des études sur les produits canadiens pouvant bénéficier le plus de concessions tarifaires dans les autres parties du Commonwealth, et sur les concessions tarifaires pouvant le plus facilement être accordées en retour; l'examen des classifications tarifaires ou autres lois et règlements tendant à restreindre l'expansion du commerce canadien dans les autres parties du Commonwealth, et autres problèmes tarifaires discutés à la Conférence.

Un comité économique général, pour préparer toutes les données sur les sujets économiques généraux, y compris des études statistiques du commerce du Commonwealth, les préférences déjà en force, les effets de telles préférences sur le développement du commerce, le contenu originaire de l'Empire, les quotités d'importations, les bureaux d'importation ou les organisations centrales d'achat et de vente, les cartels, les embargos, les services de navigation, le marquage des marchandises, les préférences dans les contrats des gouvernements, la coopération industrielle et la spécialisation au sein du Commonwealth et autres sujets économiques semblables d'intérêt intrainpérial.

Un comité monétaire, devant préparer les données financières et monétaires, y compris les informations sur les études de problèmes monétaires aux conférences antérieures, les méfaits de l'instabilité monétaire, les crédits d'exportation, l'étalon or international, la remonétisation de l'argent, les balances des dettes, le mouvement des prix et autres questions monétaires et financières intéressant la Conférence.